

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.
N° 941 /T.P.

Astrida, le 2 mai 1951.-

Objet:
Commission de logement.-



Messieurs,

Monsieur BURY ayant été désigné officielle-
ment pour résider à Astrida, j'ai l'honneur de vous
proposer que la maison occupée précédemment par
Monsieur KIRSCH, lui soit accordée, et vous demande
de vouloir bien signer le procès-verbal ci-annexé.

Veillez agréer, Messieurs, l'assurance de
ma considération très distinguée.

L'Administrateur de Territoire,
ANTONISSEN W.,

Messieurs

1^{er} Docteur JADIN

1^{er} Agronome LANGUY

1^{er} Docteur HERIN

Membres de la Commission de Logement

à A S T R I D A .-